



jardins de la paix
Hauts-de-France / Grand Est / Belgique

APPEL À CANDIDATURES

JARDIN DE LA PAIX FRANÇAIS

Nécropole de La Fontenelle - BAN-DE-SAPT (68)



Jardin de la Paix franco-allemand de Compiègne de M.Blume, G.Brusset, F.Liggieri © Y.Monel

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Célébrer la mémoire liée à une guerre est une nécessité ; rappeler l'irresponsabilité des gouvernants et les conséquences que cela peut entraîner pour une nation, un continent, le monde entier est essentiel. Il n'y a jamais de victoire dans une guerre. Si la construction de l'Europe s'est faite suite aux deux conflits mondiaux, liés à un repli identitaire et hégémonique voire totalitaire, rien n'est jamais gagné. C'est malheureusement le constat que nous pouvons faire aujourd'hui, les mêmes erreurs ne faisant que se répéter.

Le travail mémoriel mené depuis des dizaines d'années par des organisations venues du monde entier pour honorer les disparus et les morts de la Grande Guerre est exceptionnel. Et, depuis 2018, année de la commémoration du centenaire de la signature de l'armistice, l'Association Art & jardins – Hauts-de-France réalise des jardins, à proximité ou dans les lieux de mémoire où reposent ces centaines de milliers de victimes, avec des paysagistes venues des pays belligérants dont les forces militaires ont combattu dans la région : ces jardins sont là pour apporter un regard nécessaire sur le futur, questionner cette paix toujours remise en question, créer des espaces de réflexion, de repos et de retour à soi-même.

Le jardin, la nature, symbolisent la vie et sa beauté, cette éternelle renaissance, saison après saison. La paix n'est-elle pas juste ce compagnon du quotidien que nous sommes souvent incapables de voir et donc de partager. L'artiste, le jardin ne sont-ils pas ceux qui peuvent le magnifier ?

Ce projet des Jardins de la Paix a permis d'implanter, grâce au soutien de la Mission du Centenaire de la Première guerre mondiale, une quinzaine de jardins pérennes en 2018 et 2019 sur le thème de la paix dans la région des Hauts-de-France et en Belgique. Ces jardins artistiques sont groupés en pôles de plusieurs jardins, situés chacun dans ou à proximité de lieux de mémoire de la Grande Guerre et des itinéraires du tourisme de mémoire. Ce nouveau circuit mémoriel témoigne du nombre et de la diversité des pays engagés dans ce conflit.

A partir de 2020, l'Association, soutenue par le Ministère des Armées, a souhaité étendre ce circuit des Jardins de la Paix à la Région Grand-Est. L'objectif est de créer un Chemin de la Paix composé de jardins, dédié à la Première Guerre mondiale, suivant la ligne de front, qui irait des confins de la Belgique jusqu'à la frontière suisse en passant par le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, l'Oise, les Ardennes, la Marne, la Meuse, la Moselle, la Meurthe et Moselle, les Vosges, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

ART & JARDINS HAUTS-DE-FRANCE :

Créée en 2017, l'association Art & Jardins Hauts-de-France s'est engagée dans une dynamique unique au cœur de l'espace public à partir de la thématique du jardin, authentique marqueur du vivre ensemble. Après avoir repris le Festival International de Jardins Hortillonnages Amiens, elle a étendu son activité sur l'ensemble du territoire régional et a ainsi créé le circuit des Jardins de la Paix, elle a commencé une itinérance paysagère le long du fleuve Somme, elle valorise l'histoire du Bassin Minier en produisant des jardins participatifs et citoyens et construit des potagers dans des lycées.

La réalisation de ces projets est sous-tendue par différents axes qui répondent aujourd'hui à des nécessités ; ils permettent de transformer un projet culturel en projet sociétal et social qui questionne les enjeux de demain, et principalement celui du changement climatique et de la Paix.

Véritable catalyseur et révélateurs de talents, Art & Jardins Hauts-de-France agit pour répondre à plusieurs objectifs : s'affirmer comme une structure de production et soutenir la création paysagère, architecturale et plastique, questionner les sites naturels pour valoriser et préserver l'héritage patrimonial et culturel, favoriser l'insertion professionnelle, participer à l'économie sociale et solidaire, rencontrer de nouveaux publics en développant l'attractivité touristique du territoire.

LES JARDINS DE LA PAIX

22 jardins de la Paix ont déjà été créés ou sont en cours de réalisation.

- Passchendaele, Belgique : Jardin français : Mathieu Gontier, Pierre David (Wagon Landscaping)
- Le Quesnoy (59) :
 - Jardin néo-zélandais : Xanthe White Design
 - Jardin belge : Thomas Van Eeckhout (Racine carrée) et Mathieu Allain (Maap)
- Flesquières (59) > Jardin franco-britannique: Sébastien Perret, Sandrine Verrando, James Hartley, Caroline Belette-Gleize et Vivian Jolivet
- Arras (62) > Jardin écossais: Anna Rhodes et Melissa Orr
- Notre Dame de Lorette, Ablain Saint Nazaire (62) > Jardin français : Elise et Martin Hennebicque
- Neuville Saint-Vaast (62)
 - Jardin tchèque et slovaque : Zuzana Nemeckova, Lenka Drevjana et Miroslava Stanekova
 - Jardin polonais : Aleksandra Gierko
- Richebourg (62) > Jardin portugais : KWW Studio et Baldios
- Vimy (62) > Jardin canadien : Karyna Saint-Pierre, Julie Parenteau et Pierre-Yves Diehl (Collectif escargo)
- Noyelles-sur-Mer (80) > Jardin chinois : Tian Tian, Di Wang, Junmin Chu, Laurent Goyou-Beauchamps
- Thiepval (80) :
 - Jardin gallois : Andrew Fisher Tomlin, Dan Bowyer
 - Jardin anglais : Helen et James Basson
- Péronne (80) > Jardin irlandais (Irlande du Nord et République d'Irlande) : Peter Donegan et Ian Price
- Clairière de l'Armistice, Compiègne (60) > Jardin franco-allemand : Gilles Brusset, Marc Blume et Francesca Liggieri
- Craonne, Chemin des Dames (02)
 - Jardin allemand : Thilo Folkerts (100land)
 - Jardin italien : Lorenza Bartolazzi, Luca Catalano, Claudia Clementini
 - Jardin marocain : Karim El Achak (Atelier Kel) et Bernard Depoorter (BDP)
- Braine (02)> Jardin danois : Elzéline Van Melle et Rikke Thiirmann Thomsen
- Vouziers (08) > Jardin tchèque et slovaque : SLLA Architects & Atelier Dino
- Metz (57) > Jardin russo-italien : Silvia Calatroni, Elena Markitentova, Tatiana Pleteneva, Alessandro Trivelli
- Navarin, Souain-Perthes-lès-Hurlus (51) > Jardin américain : David Simonson et Coralie Taupin

PRIX REÇUS / AWARDS RECEIVED

- 2022 : pour l'ensemble du projet des Jardins de la Paix : Prix spécial du Jury de l'European Garden Heritage Network
- 2021 : pour le jardin franco-allemand - Compiègne (60) : Gilles Brusset, Marc Blume et Francesca Liggieri
1er Prix pour l'aménagement d'un jardin contemporain décerné - European Garden Heritage Network (EGHN)
- 2020 : Jardin allemand : Thilo Folkerts (100land) : a été sélectionné parmi les 11 finalistes de la Biennale de Barcelone

LES COMBATS DE LA FONTENELLE 1914-1918

Au début des opérations militaires de l'été 1914, de violents combats se déroulent dans la région de Saint-Dié. Le 24 août 1914, les Allemands marchent sur la Trouée de Charmes, point de jonction entre la 1^{ère} et la 2^e armée française. Ce passage, seule plaine entre le Grand Couronné et les contreforts des Vosges, permet à l'ennemi de prendre les Français à revers, de marcher sur la Meuse et d'enlever Verdun.

Mais, tenu en échec sur le col de la Chipotte, l'ennemi convoite alors une hauteur du hameau de La Fontenelle, à 627 m d'altitude, et qui constitue un excellent observatoire. Après fixation du front sur les hauteurs des Vosges, ce site devient l'un des lieux les plus disputés par les deux armées.

Après de violents combats, les Français parviennent au sommet de la cote 627, où se trouve aujourd'hui la nécropole. Fin novembre 1914, un blockhaus central y est construit, relié par un ensemble de boyaux et de tranchées. L'hiver 1914-1915 est coûteux en hommes engagés dans des assauts toujours plus meurtriers. Malgré un engagement croissant en artillerie, ces derniers ne parviennent qu'à enlever à l'ennemi quelques mètres de tranchées ou un abri. Début décembre, est inauguré un nouveau genre de combat : la guerre des mines, au cours de laquelle chaque belligérant creuse, sous les positions ennemies, des tunnels dont l'extrémité est remplie d'explosifs.

Le 23 juin 1915, les soldats allemands déclenchent une vaste attaque qui leur permet de conquérir la totalité du sommet. Les 8 et 23 juillet, deux violentes contre-attaques, engageant des moyens toujours plus puissants en artillerie, permettent aux troupes françaises de la 7^{ème} armée, nouvelle appellation de l'armée des Vosges, de reconquérir l'ensemble de la colline et de faire 1 500 prisonniers. La guerre de mines s'éteint alors sur la cote 627 où des opérations ponctuelles de coups de main succèdent aux attaques de masse jusqu'en 1918. A partir de l'été 1918, le secteur est tenu par les Américains et il est libéré définitivement en novembre.



© IGN

Au cours de ces opérations, 2 244 soldats perdent la vie pour la conquête de cette crête. A l'instar de Verdun, trois hameaux du Ban-de-Sapt ne sont pas reconstruits après-guerre. Aujourd'hui, la nécropole est située sur l'ancien champ de bataille qui a été aménagé, effaçant en grande partie les vestiges de ces combats, notamment les entonnoirs de mines.

Sur le chemin d'accès à la nécropole, une stèle rappelle les lieux où sont tombés sur le champ d'honneur le lieutenant-colonel Dayet, commandant le 133^e RI (régiment d'infanterie), et le capitaine Burelle en 1915 agrandi devient une nécropole nationale. Un monument créé par le sculpteur Maurice Cochinaire, représente une croix plantée sur une pyramide de granit des Vosges, réplique de la croix des Carmes plantée au sommet du Bois le Prêtre pendant les combats de 1914 et 1915.

LA NÉCROPOLE NATIONALE DE LA FONTENELLE - BAN-DE-SAPT (VOSGES)

Localisée sur la ligne de front, la nécropole nationale de la Fontenelle est implantée sur le sommet de la colline observatoire de Ban-de-Sapt (cote 627). Elle occupe le site le plus emblématique de la guerre de moyenne montagne, dans le massif des Vosges.

La nécropole regroupe les dépouilles de soldats morts pour la France lors des combats de la Fontenelle de 1914 à 1918. Créée de 1921 à 1923, elle rassemble également les corps des soldats des cimetières de la

Vercoste, de Martignon, de Huguenet ou Floquet, de la Croix de Gemainfaing, d'Hermanpaire, de Denipaire et de Celles-sur-Plaine. D'une superficie de 117 635 m², ce cimetière accueille près de 1 400 corps dont plus de 400 en ossuaire. A la suite d'une souscription publique lancée dans le département des Vosges, un monument en grès rose local, œuvre du sculpteur Emile-Just Bachelet, est érigé le 15 août 1925 en mémoire des soldats des Vosges.



Entrée du site de La Fontenelle

LE SITE PROPOSÉ

Ce site exceptionnel, de par son histoire et sa géographie, est très fréquenté par les visiteurs.

Implantée sur le sommet de la colline, dans un cadre forestier, il domine les vallées du Rabodeau et du Hure. Des cônes de vue ont été dégagés et permettent de découvrir le panorama sur l'ensemble du massif vosgien. Aux alentours, il est possible d'apercevoir certains vestiges des combats qui s'y sont déroulés : tranchées, abris, observatoires...

La nécropole est entourée d'une haie de charmes d'une hauteur de 1,10 m.

Le Jardin de la Paix sera aménagé à proximité immédiate de la nécropole, au Nord-Ouest. L'emprise exacte du projet sera évoquée lors de la visite sur site : elle devra être incluse dans le périmètre de 30m x 20m schématisé sur le visuel plus bas, en laissant au minimum 2 m sur tout le pourtour.

En contrebas se trouve une table d'orientation invitant les visiteurs à regarder le grand paysage.

Le terrain enherbé est légèrement en pente et vallonné. Ces vallonnements ne sont pas naturels, mais sont les témoins de la violence des combats passés (trous d'obus, de mines...).

Des arbres sont présents à proximité du / sur le site et devront rester en place : Bouleau (*Betula verucosa*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Chêne (*Quercus robur*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Charme (*Carpinus betulus*), Hêtre (*Fagus sylvatica*)

La nécropole est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 2017. Des autorisations seront donc nécessaires avant la réalisation du jardin.

LE JARDIN, DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

Résolument tourné vers l'avenir, ce jardin de la Paix sera un témoignage de la vitalité de la création artistique en France, un siècle après la fin de la Première Guerre mondiale.

Le jardin proposé devra être pensé pour être pérenne et prendre en compte la spécificité du site, son histoire et son implantation. Une visite sur place, prise en charge par l'organisateur, devra être effectuée avant le rendu définitif du projet.



Vue aérienne du site

Le futur jardin de la Paix devra respecter la perspective déjà dessinée entre la Nécropole et le grand paysage. Les plantations proposées devront nécessairement être de strate peu élevée afin de respecter les perspectives qui se dégagent du site. Ainsi, les jardins ne devront pas comporter d'émergences végétales ou architecturales au-delà d'une hauteur de 1m20 environ afin de ne pas porter atteinte à la lecture du paysage.

La topographie du site ne devra pas être modifiée. Attention, sauf si certains ancrages au sol le nécessitent, il ne sera pas autorisé de creuser de plus de 30cm.

La conception du jardin doit tenir compte de son évolution dans le temps. Le site est en altitude et les hivers peuvent être froids et enneigés : le plan de plantations doit s'adapter aux saisons et le choix de plantes nécessitant peu d'entretien doit être privilégié (ex. : plantes vivaces).



Vue du site depuis l'angle supérieur droit (proche haie)

Une réflexion sur la circulation du public devra être menée. Il est possible d'envisager une ouverture de la haie afin de permettre un accès direct entre la nécropole et le jardin. Des assises peuvent être imaginées pour les visiteurs.

Les matériaux naturels seront privilégiés. Les entreprises régionales devront autant que possible être privilégiées pour les différents achats.

L'équipe sélectionnée devra participer activement à la réalisation du jardin : sa présence effective sur place, pour le suivi du chantier est indispensable. L'équipe sera conseillée et accompagnée dans cette phase de réalisation par le directeur technique d'Art & jardins - Hauts-de-France, lui-même paysagiste..

À l'issue de la réalisation, les artistes devront remettre aux organisateurs une fiche d'entretien, complète et explicite, de leur jardin.



Vallonnement présent sur le site

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse **aux paysagistes et architectes professionnels de nationalité française**. L'équipe sera composée au minimum d'une personne de nationalité française. et au minimum d'un paysagiste.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Seuls les frais de deux personnes seront pris en charge pour la résidence de réalisation du jardin.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers des candidatures seront évalués et sélectionnés par un comité artistique, composé de personnalités qualifiées : paysagistes, représentants de l'Etat, du Ministère des Armées, d'Art & jardins - Hauts-de-France...

Le Comité artistique fera un choix sur dossier, en fonction des critères suivants :

- Qualité artistique du parcours / 50 %

- Prise en compte - dans sa note d'intention- par le candidat de la thématique de la paix et de la valorisation du cadre naturel et historique du site / 30 %
- Faisabilité technique et budgétaire / 20 %



Vue du site depuis l'angle inférieur droit (proche haie)

CALENDRIER

Date limite de candidature : **29 septembre 2022 (inclus)**

Le candidat sélectionné s'engage :

- Avant le 24 octobre 2022 : à visiter le site avec des membres de l'équipe d'organisation
- Avant le 4 décembre 2022 : à présenter le projet du jardin
- Avant fin mai 2023 : à finaliser les travaux

Ce planning prévisionnel est susceptible de modifications en fonction des impératifs administratifs et de dépollution.



Vue du site de l'angle inférieur gauche

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le budget de production pour réaliser le jardin est de 48 000 € TTC maximum. Cette somme est gérée en lien avec l'Organisateur.

A cette somme, s'ajoute la prise en charge directe par l'Organisateur des frais de transport et d'hébergement, :

- pour la visite de découverte du site / pour deux personnes maximum
- pour la présentation du projet / pour une personne maximum
- pour la phase de réalisation / pour deux personnes maximum
- pour l'inauguration / pour deux personnes maximum

DOSSIER DE CANDIDATURE / APPLICANT FILES

Les dossiers devront être rédigés en français. Le dossier de candidature est composé de :

- Une note d'intention de trois pages maximum, incluant un croquis et une palette végétale
- Un dossier artistique actualisé de dix pages maximum accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres antérieures réalisées
- Un curriculum vitae
- Une copie du passeport des participants (ou autre papier mentionnant la nationalité)
- La fiche d'inscription complétée

La candidature doit être envoyée sous format électronique (1 seul document en pdf) avant le 29 septembre 2022 (23h59) à l'adresse suivante : **artetjardins.hdf@gmail.com**

FICHE D'INSCRIPTION APPEL À PROJETS

Cette fiche doit être complétée et renvoyée avec le dossier de candidatures avant le 29 septembre 2022 (23h59 - heure française)

Pour les candidatures individuelles :

NOM - Prénom :

Nationalité :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

Pour les candidatures collectives :

Nom du collectif :

Nom des membres participant au projet :

NOM - Prénom :

Nationalité:

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

NOM - Prénom :

Nationalité:

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

NOM - Prénom :

Nationalité:

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

NOM - Prénom :

Nationalité:

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

NOM - Prénom :

Nationalité:

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

